

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

2025/03/01

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 034-213400922-20250414-2025_03_01-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRUZY

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025/03/01

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Rémy AFFRE, Maire.

Présents : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

Excusés : N. SOUCAILLE (représentée par J-M. CARCELLER) - M. FAQUIER.

Secrétaire de Séance : V. DOUVILLE DE FRANSSU.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire,

- **PRESENTE** à l'assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
- **PRECISE** que les dispositions de l'article 151 de la loi de finances 2024 continuent à s'appliquer en 2025 et que nous constatons, pour 2025, une diminution des bases d'imposition prévisionnelles de la Taxe d'Habitation.
- **PROPOSE**, en conséquence, de maintenir les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de fixer le taux de la Taxe d'Habitation à 12.98 %.

Le Conseil Municipal,

- **VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
- **APRES** avoir pris connaissance des bases d'imposition et du produit assuré,
- **APRES** avoir délibéré à l'unanimité,
- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42.48 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 60.36 %
 - Taxe d'Habitation : 12.98 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

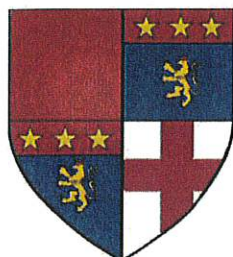
Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,
Rémy AFFRE



2025/031

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE CRUZY



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 034-213400922-20250414-2025_03_02-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRUZY

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025/03/02

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Rémy AFFRE, Maire.

Présents : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

Excusés : N. SOUCAILLE (représentée par J-M. CARCELLER) - M. FAQUIER.

Secrétaire de Séance : V. DOUVILLE DE FRANSSU.

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la commune.

Monsieur le Maire,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- **CONSIDERANT** l'instruction budgétaire et comptable M. 57,
- **CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2025,
- **EXPOSE** le projet de budget de la commune pour 2025, joint à la présente délibération accompagnée d'une note de présentation brève et synthétique, qui s'équilibre comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 621 781.00	1 621 781.00
Investissement	886 730.00	886 730.00
TOTAL	2 508 511.00	2 508 511.00

Le Conseil Municipal,

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la commune tel qu'annexé à la présente délibération et qui s'équilibre comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,
Rémy AFFRE



2025/032

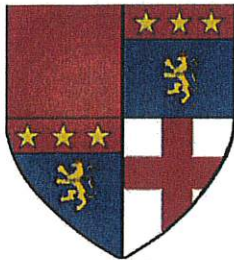
Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 034-213400922-20250414-2025_03_03-DE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE CRUZY



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRUZY

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025/03/03

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Rémy AFFRE, Maire.

Présents : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

Excusés : N. SOUCAILLE (représentée par J-M. CARCELLER) - M. FAQUIER.

Secrétaire de Séance : V. DOUVILLE DE FRANSSU.

Objet : Vote du budget primitif 2025 du service Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- **CONSIDERANT** l'instruction budgétaire et comptable M. 49,
- **CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2025,
- **EXPOSE** le projet de budget du service Eau et Assainissement pour 2025, joint à la présente délibération accompagnée d'une note de présentation brève et synthétique, qui s'équilibre comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Exploitation	561 027.00	561 027.00
Investissement	1 760 354.00	1 760 354.00
TOTAL	2 321 381.00	2 321 381.00

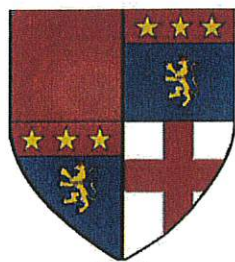
Le Conseil Municipal,

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du service Eau et Assainissement tel qu'annexé à la présente délibération et qui s'équilibre comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,
Rémy AFFRE





34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

2025/033

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 034-213400922-20250414-2025_03_04-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRUZY

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025/03/04

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Rémy AFFRE, Maire.

Présents : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

Excusés : N. SOUCAILLE (représentée par J-M. CARCELLER) - M. FAQUIER.

Secrétaire de Séance : V. DOUVILLE DE FRANSSU.

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la Régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- **CONSIDERANT** l'instruction budgétaire et comptable M. 4,
- **CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2025,
- **EXPOSE** le projet de budget de la Régie des Pompes Funèbres pour 2025, joint à la présente délibération accompagnée d'une note de présentation brève et synthétique, qui s'équilibre comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Exploitation	14 571.00	14 571.00
Investissement	6 514.00	6 514.00
TOTAL	21 085.00	21 085.00

Le Conseil Municipal,

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la Régie des Pompes Funèbres tel qu'annexé à la présente délibération et qui s'équilibre comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

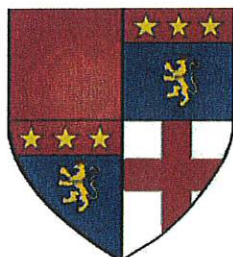
Monsieur le Maire,

Rémy AFFRE



2025/034

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE CRUZY



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 034-213400922-20250414-2025_03_05-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRUZY

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025/03/05

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Rémy AFFRE, Maire.

Présents : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

Excusés : N. SOUCAILLE (représentée par J-M. CARCELLER) - M. FAUQUIER.

Secrétaire de Séance : V. DOUVILLE DE FRANSSU.

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt pour le financement des travaux de raccordement des réseaux d'eaux usées de Cruzu sur la STEU de Quarante.

Monsieur le Maire,

- **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux de raccordement des réseaux d'eaux usées de Cruzu sur la STEU de Quarante, affectés au Service Eau et Assainissement, il paraît opportun de recourir à un prêt d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros).
- **PRECISE** que plusieurs organismes de crédits ont été consultés et que la proposition de la Caisse des dépôts et consignations s'avère être la plus intéressante.
- **PROPOSE** en conséquence de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt en faveur du Service Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal,

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt en faveur du Service Eau et Assainissement. Ce contrat sera composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 200 000 € (deux cent mille euros) et présentera les caractéristiques financières suivantes :
 - **Ligne du prêt** : PSPL Transformation Ecologique (aqua prêt)
 - **Montant** : 200 000 euros
 - **Préfinancement** : 0
 - **Durée d'amortissement** : 25 ans dont différé d'amortissement : Néant
 - **Périodicité des échéances** : trimestrielle
 - **Index** : Livret A
 - **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %
 - **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : SR (en fonction de la variation du taux du LA)
 - **Amortissement** : Amortissement prioritaire
 - **Typologie Gissler** : 1A
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,

Rémy AFFRE

